

S'exprimant dans un programme de la Radio nationale d'Angola (RNA), il a informé que ces édifices seront construits dans presque toutes les provinces, et à titre d'exemple, elle a signalé que dans la province de Cabinda, le processus démarre en février, tandis qu'à Luanda, on a déjà trouvé un terrain à cet effet.

" Nous oeuvrons pour que le plus vite possible, ces maisons soient construites, car elles sont nécessaires et on les a toujours demandées ", a-t-elle dit. Selon elle, les abris ne sont pas conçus pour inhiber mais pour donner corps à la situation .

Elle a, en outre, souligné qu'après la promulgation de la Loi en juillet 2011, on a commencé à la divulguer à Luanda, et on a fait des tournées dans les provinces pour l'expliquer.

"La loi n'est pas faite pour privilégier ni la femme ni l'homme. Elle a été élaborée pour repréhender tous les actes de violences dans le genre, comme le refus de paternité, les agressions physiques et verbales, conflits entre maris et femmes, entre autres ", a-t-elle ajouté.

Source: allAfrica